



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
20 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-septième session

Genève, 2 et 3 juillet, 7-9 septembre et 28 septembre-2 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il décrit les activités menées par la CNUCED entre avril 2019 et juin 2020, compte tenu des difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et l'incidence de ces travaux sur le commerce et le développement dans les pays les moins avancés (PMA). Des résultats ont été obtenus dans les trois grands domaines d'action de la CNUCED : recherche et analyse, formation de consensus intergouvernemental et coopération technique. Le rapport présente une liste non exhaustive d'exemples de la manière dont la CNUCED obtient des résultats dans les PMA, les enseignements que celle-ci tire de ses activités et des recommandations sur la voie à suivre.



I. Introduction

1. Depuis son adoption en mai 2011 par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a appelé l'attention du monde entier sur les nombreux obstacles au développement socioéconomique des 47 pays les plus vulnérables au monde et engagé la communauté internationale à prendre des mesures pour y remédier¹.

2. Lors de l'examen à mi-parcours du Programme à Antalya (Turquie) en mai 2016, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont adopté une déclaration politique par laquelle ils s'engageaient à nouveau à atteindre les objectifs du Programme et lançaient un appel à sa mise en œuvre accélérée. En dépit de ces efforts concertés, les résultats que les PMA en tant que groupe ont obtenus au regard des buts et objectifs du Programme restent décevants, et il est peu probable que l'on assiste à une accélération sensible au cours de la dernière année du Programme, qui plus est au vu des reculs enregistrés dans le processus de développement du fait de la crise liée à la COVID-19.

3. La situation générale en ce qui concerne le reclassement des PMA est la suivante :

a) Depuis la création de la liste des PMA en 1971, cinq pays ont été reclassés, à savoir le Botswana (décembre 1994), Cabo Verde (décembre 2007), les Maldives (janvier 2011), le Samoa (janvier 2014) et la Guinée équatoriale (juin 2017) ;

b) Le reclassement de Vanuatu, approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2015 comme suite à la recommandation de 2012 du Comité des politiques de développement, est prévu pour décembre 2020 après avoir été retardé par les reculs dus au cyclone tropical Pam, qui a frappé en mars 2015 ;

c) Le reclassement de l'Angola, approuvé par l'Assemblée générale en février 2016, comme suite à la recommandation de 2015 du Comité, est prévu pour février 2021 ;

d) Dans une résolution de 2018, le Conseil économique et social a rappelé la recommandation du Comité tendant à reclasser les Tuvalu et a décidé de reporter à 2021 au plus tard l'examen de cette recommandation² ;

e) Dans la même résolution, le Conseil a également décidé de reporter à 2021 au plus tard l'examen de la recommandation de reclassement de Kiribati, que le Comité avait formulée lors de l'examen de mars 2018 ;

f) À l'occasion de ce même examen, le Comité avait recommandé le reclassement du Bhoutan, de Sao Tomé-et-Principe et des Îles Salomon, l'Assemblée générale approuvant cette recommandation en décembre 2018³ ;

g) Lors de ce même examen, le Comité avait constaté que le Népal et le Timor-Leste étaient techniquement admissibles au retrait de la liste pour la deuxième fois, mais n'avait pas recommandé de reclassement⁴ ;

h) Toujours dans le cadre de ce même examen, le Comité avait constaté que trois pays d'Asie étaient admissibles au retrait de la liste, à savoir le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Myanmar. Il est à noter que le Bangladesh et le Myanmar sont les premiers pays à être préadmis au reclassement après avoir dépassé les seuils pour chacun des trois critères (revenu par habitant, capital humain et vulnérabilité économique).

4. La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, y compris les PMA, à s'intégrer à l'économie mondiale et à en tirer parti pour parvenir à une croissance et un développement inclusifs et durables. Elle contribue à régler les problèmes que ces pays

¹ A/CONF.219/7.

² E/RES/2018/27.

³ A/RES/73/133.

⁴ E/2018/33.

rencontrent en traitant de manière intégrée les questions liées au commerce, au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable, afin d'appuyer la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment dans le Programme d'action d'Istanbul, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Dans ce contexte, le présent rapport donne un aperçu des activités menées par la CNUCED entre le deuxième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020.

5. La pandémie de COVID-19 aura vraisemblablement des répercussions importantes sur les PMA. La combinaison de la pandémie, de la contraction de la demande au niveau mondial et plus particulièrement sur certains des principaux marchés des PMA, et de la baisse des cours internationaux des produits de base annulera certainement les progrès limités qui ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté, entre autres indicateurs de développement. Si tous les pays ont été touchés par les crises sanitaire et économique, ceux qui en pâtissent le plus durement sont les pays les plus vulnérables aux chocs exogènes (qu'ils soient économiques ou liés à la santé) et qui ont le moins de ressources (économiques, financières ou institutionnelles) pour résister à ces chocs et s'en relever. Il est donc possible que certains pays dont le reclassement était prévu pour la période 2020-2024 en demandent le report.

II. Recherche et analyse

6. Le *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles* est consacré à l'évolution du financement du développement et à ses répercussions sur les pays les plus pauvres du monde. Il y est expliqué que la nouvelle architecture de l'aide propose une plus grande diversité de sources extérieures de financement aux PMA, mais que cette diversité ne se traduit pas par une augmentation notable du financement du développement. Au lieu de cela, on constate une multiplication du nombre des acteurs et des instruments et une complexité et une opacité accrues. Afin de mieux gérer leur dépendance à l'égard de l'aide et, à terme, de s'en affranchir, les PMA doivent s'impliquer davantage pour s'assurer que les financements extérieurs, d'où qu'ils viennent, soient consacrés à leurs priorités de développement.

7. Dans le *Rapport 2019 sur le développement économique en Afrique : Made in Africa – les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain*, il est avancé que les règles d'origine sont l'une des clefs de voûte de la libéralisation préférentielle du commerce entre les membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, sans lesquelles l'Afrique ne saurait tirer de profits. On y lit également que ces règles devraient être définies en tenant compte des différences entre les pays sur les plans des capacités productives et de la compétitivité, afin qu'elles contribuent à stimuler la production régionale. Le rapport met en avant des politiques complémentaires, notamment des mesures encourageant les affaires, renforçant la compétitivité et facilitant le commerce, qui sont primordiales pour favoriser la création de courants commerciaux plutôt que leur déplacement. De plus, il appelle l'attention sur des pratiques qui contribuent à la spécialisation des entreprises et à leur participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

8. Le document intitulé *Building and Utilizing Productive Capacities in Africa and the Least Developed Countries: A Holistic and Practical Guide* (Renforcer et utiliser les capacités productives en Afrique et dans les pays les moins avancés : guide pratique global) propose un cadre opérationnel complet pour le développement des capacités productives des PMA. Il se fonde sur une approche holistique du développement des capacités productives, qui préconise à la fois la création de nouvelles capacités et l'accroissement des taux d'utilisation des capacités existantes. Il présente également des recommandations et des instruments pratiques que les pays d'Afrique et les PMA peuvent réellement adopter pour favoriser le développement des capacités productives.

9. Le *World Investment Report 2019: Special Economic Zones* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2019 : Les zones économiques spéciales) offre une analyse

complète des tendances en matière d'investissements étrangers directs dans les PMA. Après qu'en 2018, les flux d'investissement étranger direct vers les PMA ont enregistré un rebond, soit +15,1 % par rapport à 2017, atteignant 23,8 milliards de dollars et comptant pour 1,8 % des flux mondiaux, en 2019 ils ont à nouveau diminué de 6 %, pour s'établir à 21 milliards de dollars et représenter 1,4 % des flux mondiaux. L'investissement étranger direct dans les 33 PMA d'Afrique a augmenté de 17 % pour atteindre 12,4 milliards de dollars, son plus haut niveau en trois ans, tandis que l'investissement étranger direct dans les neuf PMA d'Asie a chuté pour la première fois en huit ans, enregistrant une baisse de 27 % pour s'établir à 8,6 milliards de dollars.

10. En 2019, la CNUCED a publié un moniteur de l'investissement qui donne une vue d'ensemble des tendances et des enjeux de l'investissement étranger direct dans les PMA, ainsi qu'un document d'analyse et de mise à jour sur les tendances, les perspectives et les difficultés de l'investissement dans ces pays. Le moniteur est établi chaque année, dans le cadre d'un ensemble d'activités menées à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin de contribuer à élargir la portée et à renforcer l'efficacité des travaux accomplis par les organismes des Nations Unies à l'appui de la promotion de l'investissement dans les PMA⁵.

11. D'après le *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 : La production internationale à l'issue de la pandémie), les perspectives d'investissement étranger direct dans les 47 PMA sont extrêmement faibles. Les mesures sanitaires nécessaires pour enrayer la propagation de la COVID-19 entravent l'exécution des projets d'investissement en cours et annoncés. Les PMA dépendent grandement de l'investissement dans les ressources naturelles, qui pâtit notamment des fortes perturbations des cours du pétrole et des produits de base. Les PMA tributaires du tourisme verront également une chute de l'investissement étranger direct dans ce secteur. La valeur des projets d'investissement de création de capacités annoncés était déjà en baisse en 2019 et s'est encore contractée, de 19 %, au cours du premier trimestre de 2020. En outre, la diminution des revenus des entreprises multinationales entraînera une réduction des bénéfices réinvestis, qui constituent une part importante des investissements étrangers directs dans certains PMA. Le déclin de ces investissements aggravera les problèmes économiques des PMA. Bien que la baisse du produit intérieur brut prévue pour ces pays en tant que groupe soit inférieure à celle annoncée pour le reste du monde, la pandémie pourrait réduire à néant une grande partie des modestes progrès réalisés au cours de la décennie du Programme d'action d'Istanbul.

12. La publication de la CNUCED intitulée *Creative Economy Outlook: Trends in International Trade in Creative Industries 2002-2015 and Country Profiles 2005-2014* (Perspectives de l'économie créative : Tendances du commerce international dans l'industrie de la création 2002-2015 et Fiches signalétiques de pays 2005-2014) était la deuxième publication de la même série. Il y est démontré que le secteur de l'économie créative a non seulement connu une croissance considérable dans les pays en développement et les PMA, mais qu'il peut également contribuer de façon importante à la réalisation des objectifs de développement durable. La publication contient les fiches signalétiques de 12 PMA⁶.

13. Conformément à la résolution 59/209 de l'Assemblée générale, en 2019-2020, la CNUCED a établi le profil de vulnérabilité de trois pays que le Comité des politiques de développement avait jugés préadmissibles au retrait de la liste des PMA, à savoir le Bangladesh, le Myanmar et la République démocratique populaire lao. Elle s'est efforcée de mettre en évidence les principaux chocs extérieurs qu'ont subis les économies concernées. À partir de mars 2020, une attention particulière a été accordée aux effets de la pandémie de COVID-19. En octobre 2019, la CNUCED et le Ministère de la planification et de l'investissement de la République démocratique populaire lao ont organisé un atelier de validation.

⁵ CEB/2017/HLCP33/INF.1.

⁶ Afghanistan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Gambie, Guinée, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Sénégal et Togo.

14. En 2019, la CNUCED a créé le rapport intitulé *SDG Pulse* afin de présenter des informations détaillées sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La section thématique « In focus » de l'édition de 2019 comprenait une analyse statistique des inégalités et celle de l'édition de 2020 une analyse de la pandémie de COVID-19 d'un point de vue statistique⁷.

III. Formation de consensus

15. Dans sa résolution 74/232, l'Assemblée générale a demandé à la CNUCED d'axer son travail d'analyse sur les pays les moins avancés, « en mettant l'accent sur les capacités de production ainsi que leur mesure, sur la transformation structurelle et sur les liens existant entre celles-ci et le commerce et le développement, afin d'aider à la compréhension des mécanismes fondamentaux permettant aux pays les moins avancés de surmonter leurs handicaps structurels et d'atteindre leurs objectifs de développement ». Elle a également rappelé les travaux de la CNUCED menés conjointement avec d'autres entités en vue de mettre en place un programme de renforcement des capacités à l'intention des organismes des pays les moins avancés chargés de favoriser l'investissement. En outre, l'Assemblée générale a demandé que des évaluations sectorielles de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul soient entreprises pour faciliter la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et affirmé qu'il convenait de convoquer des réunions interorganisations afin d'assurer la pleine mobilisation de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

16. La CNUCED participe aux délibérations du Comité des politiques de développement, notamment à ses sessions plénières annuelles organisées à New York. À la réunion de février 2020, elle a fait part de son analyse des résultats des PMA fondée sur son indice des capacités productives. Elle a également souligné la nécessité de faire des capacités productives l'élément central du prochain programme d'action pour les PMA, ce que le Comité des politiques de développement a recommandé au Conseil économique et social⁸.

17. Les participants à la réunion ministérielle annuelle des PMA qui s'est tenue en septembre 2019 à New York ont adopté une déclaration ministérielle dans laquelle ils ont pris note avec satisfaction du programme de développement des capacités des organismes de promotion de l'investissement des PMA que la CNUCED a élaboré conjointement avec d'autres entités⁹. En 2019, à la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement, les représentants ont évoqué le manque de visibilité politique des travaux de la CNUCED et noté qu'il fallait renforcer l'intégration du Bureau de la CNUCED à New York dans le système des Nations Unies¹⁰. La Commission économique et financière a tenu un débat thématique sur le point 21 de l'ordre du jour de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, relatif aux groupes de pays en situation particulière, lors duquel la CNUCED a présenté certains de ses travaux menés dans les PMA.

18. En février 2020, pour aider les membres du Groupe des PMA dans la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la CNUCED a organisé à leur intention, à Genève, un séminaire-retraite au niveau des ambassadeurs auquel ont assisté 15 ambassadeurs et 30 autres représentants de 29 missions permanentes à Genève¹¹. Elle a établi un document final rendant compte des débats qui a été largement diffusé auprès des parties prenantes pour aider à la préparation de la Conférence.

⁷ Voir <https://sdgpulse.unctad.org/in-focus-inequality/> et <https://sdgpulse.unctad.org/covid-19>. Note : toutes les pages Web indiquées dans les notes de bas de page du présent document ont été consultées en juillet 2020.

⁸ E/2020/33, par. 91.

⁹ A/74/475.

¹⁰ TD/B/66/7.

¹¹ Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie.

19. La CNUCED a appuyé les négociations menées à l'Organisation mondiale des douanes au sujet de la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée). À cet égard, elle a fourni des services consultatifs axés sur la formulation d'une proposition visant à actualiser l'annexe K relative aux règles d'origine et a participé à des réunions de groupes de travail et à la réunion du comité de gestion, qui se sont tenues en avril, juin et novembre 2019.

20. La CNUCED joue un rôle actif en tant que membre du conseil du Cadre intégré renforcé, programme qui réunit plusieurs institutions et donateurs en vue de coordonner l'assistance technique liée au commerce et les activités de renforcement des capacités institutionnelles en faveur des PMA.

IV. Coopération technique

A. Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

21. En 2019, une étude a été menée sur la stratégie que le Bhoutan pourrait adopter pour parvenir à une transition sans heurt après sa sortie de la catégorie des PMA, afin d'apporter un appui fonctionnel à la formulation de la stratégie du Gouvernement.

22. Un atelier national a été organisé en République démocratique populaire lao en septembre 2019 ; les travaux ont notamment été axés sur l'aspect prioritaire du renforcement des capacités productives dans l'action que mène le pays pour accroître sa résilience économique.

23. En juin 2019, un atelier a porté sur les conséquences de la préadmissibilité du Myanmar au retrait de la liste des PMA. Il a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés par le pays au regard des seuils de reclassement et d'étudier les grandes répercussions, tant positives que négatives, que le changement de statut envisagé pourrait avoir. Une soixantaine de représentants des pouvoirs publics et du secteur privé y ont participé, dont 51 % étaient des femmes.

24. La CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ont organisé ensemble un atelier national sur la stratégie de Vanuatu pour une transition en douceur, en août 2019 à Genève. L'atelier a permis aux autorités d'élaborer une stratégie nationale en deux mois.

B. Capacités productives

1. Indices de comparaison des capacités productives

25. Le renforcement des capacités productives, condition essentielle de la diversification économique et d'une croissance économique durable, est l'un des objectifs clefs du Programme d'action d'Istanbul. Dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement, la CNUCED a aidé plusieurs PMA en formant des fonctionnaires à la création d'indices des capacités productives et à leur utilisation aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits¹². Une session régionale de formation au renforcement des capacités a été organisée pour l'Afrique en Namibie en avril 2019. Près de 65 statisticiens, hauts conseillers et praticiens de 12 pays d'Afrique, dont 6 PMA¹³, y ont participé.

26. La CNUCED collabore avec le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du Burkina Faso à l'élaboration d'un document opérationnel et d'un document

¹² L'indice des capacités productives est un indice composite permettant de mesurer l'état des capacités productives d'une économie à l'aune d'un ensemble de sous-indices couvrant des domaines tels que le capital humain, l'énergie, la transformation structurelle, les transports, l'informatique et les communications, l'innovation et la technologie et le développement du secteur privé.

¹³ Burundi, Éthiopie, Rwanda, Soudan du Sud, Togo et Zambie.

de référence sur le développement des capacités productives du pays. Le second document servira de base pour un atelier prévu au dernier trimestre de 2020.

27. En octobre 2019, la CNUCED a aidé les organismes nationaux de statistique et les universitaires de la République démocratique populaire lao à renforcer les capacités de collecte de données utiles et à calculer l'indice national des capacités productives, de manière à mieux étayer les politiques fondées sur les faits et à accroître l'efficacité des politiques de développement.

28. En décembre 2019, la CNUCED a organisé au Nigéria un atelier axé sur les politiques qui avait pour thème « Favoriser le renforcement des capacités productives, la transformation économique structurelle et la diversification des exportations dans les pays en développement sans littoral et les autres pays structurellement faibles d'Afrique de l'Ouest », en collaboration avec le Centre for the Study of the Economies of Africa (l'un des centres d'excellence régionaux que la CNUCED a créés pour promouvoir la collaboration dans le cadre d'activités conjointes, notamment aux fins de la diffusion de ses travaux de recherche et d'analyse visant à éclairer les politiques et les stratégies en Afrique). L'atelier, qui a rassemblé plus de 55 participants provenant de divers pays, dont 12 PMA, a été l'occasion de présenter l'indice des capacités productives et d'évaluer la situation des économies d'Afrique de l'Ouest à l'aide de ce nouvel outil.

29. La CNUCED a aidé le Ministère du commerce et de l'industrie du Rwanda dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement qui a trait à l'élaboration de stratégies cohérentes de développement des capacités productives en Afrique.

2. Diversification des exportations axée sur les produits de niche

30. La CNUCED a poursuivi l'exécution d'un projet financé par le Fonds commun pour les produits de base qui vise à rechercher, sur les marchés des aliments, des débouchés pour les produits de niche provenant de pays en développement. Le projet vise à renforcer les capacités de certains pays en développement sans littoral, dont quatre PMA¹⁴, afin de développer leurs capacités productives et de diversifier leurs exportations en décelant et en exploitant le potentiel d'exportation des aliments et des nutraceutiques. L'objectif est de recenser les principaux obstacles au développement et à l'expansion des exportations dans ces secteurs et de proposer des politiques et des mesures destinées à les surmonter.

3. Exploitation du potentiel du secteur de la pêche

31. La CNUCED a mené un projet, financé par le Compte pour le développement, qui visait à renforcer les capacités de certains PMA d'accroître et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques. En mai 2019, suite à la signature d'un mémorandum d'accord avec le Ministère de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et de la marine de Maurice, la CNUCED a organisé en collaboration avec le Ministère le deuxième cours de formation régional dans le nouveau centre d'excellence de la CNUCED à Maurice. Il s'agissait d'une formation pratique assortie de visites de sites. Plus de 50 participants, dont 17 provenant de huit PMA¹⁵, ont bénéficié de la formation et du partage de connaissances, d'expériences nationales et de bonnes pratiques.

C. Commerce et facilitation du commerce

1. Organisation mondiale du commerce

32. La CNUCED a continué d'apporter un appui technique aux délégations des PMA sur des questions liées à l'Organisation mondiale du commerce, notamment à l'accession et aux règles d'origine. Elle a aidé le Groupe des PMA à préparer la réunion du Comité des règles d'origine qui s'est tenue en mai 2019, notamment à élaborer des documents de

¹⁴ Bhoutan, Burkina Faso, Éthiopie et Népal.

¹⁵ Bangladesh, Burundi, Comores, Haïti, Madagascar, Soudan, Gambie et Ouganda.

négociation¹⁶. En octobre 2019, elle a organisé une retraite thématique sur les règles d'origine à Lausanne (Suisse). Cette retraite s'est déroulée dans le cadre d'une série d'activités préparatoires à la réunion du Comité des règles d'origine qui s'est tenue en octobre 2019. À cet égard, la CNUCED a organisé une session de formation destinée aux cadres et a aidé le Groupe des PMA à élaborer deux documents qui ont été soumis à l'Organisation mondiale du commerce¹⁷. Deux sessions de formation bilatérales se sont également tenues avec le Groupe des PMA. S'appuyant sur sa coopération de longue date avec la CNUCED, l'Institut universitaire européen de Florence (Italie) a organisé en avril 2019, à l'intention des cadres, un atelier sur les négociations commerciales dans une ère d'incertitude. Grâce à ce partenariat, les gouvernements des PMA ont amélioré leur compréhension des règles d'accès aux marchés et leur capacité à mener des négociations sur les règles d'origine à l'Organisation mondiale du commerce. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Institut afin de créer un centre d'excellence de la CNUCED.

2. Négociations portant sur la Zone de libre-échange continentale africaine

33. Les PMA d'Afrique ont souvent bénéficié d'activités de renforcement des capacités de la part de la CNUCED, qui a pris part au Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'Équipe spéciale continentale et aux groupes de travail connexes, et qui a apporté son assistance aux communautés économiques régionales dans le cadre de consultations et d'activités de formation régionales sur le commerce des biens et des services. La CNUCED a participé à la quinzième réunion du Forum de négociation en mai 2019 pour finaliser les travaux sur les règles d'origine et a présenté une note technique sur le traitement de l'origine dans les zones économiques spéciales. Un appui a également été apporté à certains pays. Par exemple, la Zambie a bénéficié d'une aide pour mener une étude visant à évaluer l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine sur son économie et son commerce, qui a été présentée aux parties prenantes nationales en décembre 2019. La CNUCED a dispensé une formation au renforcement des capacités et a formulé des observations sur certains aspects du projet de protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

3. Renforcement des capacités en matière d'élaboration de la politique commerciale

34. La CNUCED a commencé à mettre en œuvre un projet financé par le Compte pour le développement qui vise à renforcer l'élaboration de la politique relative au commerce des services aux fins de l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur régionales à l'appui du Programme 2030. Elle a organisé des séminaires dans trois des pays bénéficiaires du projet, à savoir la Gambie, l'Éthiopie et le Mali, en mai, juin et juillet 2019, respectivement. Les chaînes de valeur cibles ont été évaluées qualitativement et quantitativement. Dans le cadre de la collaboration interinstitutions, les séminaires ont été organisés conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique, en tant qu'organisme partenaire du projet¹⁸.

35. La CNUCED, en collaboration avec le Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, a mené un programme de formation avancée en matière de politique commerciale à l'intention des responsables du commerce des PMA de la région et des membres de la Grande zone arabe de libre-échange, à savoir le Soudan et le Yémen. La formation a été conçue pour aborder les enjeux et les contraintes propres à l'économie et au commerce et les moyens d'encourager les efforts d'intégration régionale et mondiale afin de maximiser les gains pour le développement. Une assistance a été fournie pour atténuer

¹⁶ Organisation mondiale du commerce, 2019, Données complémentaires tirées des taux d'utilisation, G/RO/W/186, Genève, 8 mai ; Organisation mondiale du commerce ; 2019, Règles d'origine fondées sur le critère de changement de classification tarifaire, G/RO/W/184, Genève, 7 mai.

¹⁷ Organisation mondiale du commerce, 2019, Règles en matière d'expédition directe et faible utilisation des préférences commerciales, G/RO/W/191, Genève, 9 octobre ; Organisation mondiale du commerce, Données complémentaires tirées des taux d'utilisation : utilisation par les PMA des préférences accordées par la Chine, G/RO/W/192, Genève, 9 octobre.

¹⁸ Voir <https://unctad.org/en/Pages/ALDC/Africa/UNDA-Project-1819L.aspx>.

les effets des conflits en cours et pour développer des connaissances et des compétences techniques à long terme liées au commerce dans les domaines de la politique commerciale, y compris l'analyse des données et les outils, l'aide antérieure et postérieure à l'accèsion à l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les négociations commerciales, notamment dans le contexte des accords commerciaux régionaux. La CNUCED a organisé un atelier régional sur le commerce des services pour les États arabes en octobre 2019 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, dans le cadre du projet sur l'appui au commerce des États arabes émanant du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement.

36. La CNUCED aide à élaborer et à mettre en place des cadres directifs nationaux dans le domaine du commerce. Par exemple, à la demande de la mission permanente du Lesotho à Genève, elle a actualisé la politique commerciale nationale globale pour tenir compte des résultats économiques et commerciaux les plus récents du pays, de l'expiration prochaine de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (« African Growth and Opportunity Act ») des États-Unis d'Amérique, de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent accordé par l'Union européenne et par des pays en développement tels que la Chine et l'Inde. Des orientations ont été recommandées dans ces domaines. À la demande du secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CNUCED a contribué à la réalisation d'un examen de la politique régionale des services afin de soutenir l'intégration régionale des services en Afrique de l'Ouest et la participation de la région aux négociations sur les services relevant de la Zone de libre-échange continentale africaine.

37. La CNUCED continue de promouvoir une sensibilisation accrue des PMA aux moyens de mieux utiliser les préférences commerciales disponibles dans le cadre de diverses conditions d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent au titre du Système généralisé de préférences et d'autres régimes préférentiels. En 2020, le manuel du Système généralisé de préférences de la Norvège (*Generalized System of Preferences Handbook on the Scheme of Norway*) et le manuel du Système généralisé de préférences de la République de Corée en faveur des pays les moins avancés (*Handbook of the Preferential Tariff Scheme of the Republic of Korea in Favour of Least Developed Countries*) ont été publiés ; ils donnent des informations faciles à consulter sur les régimes préférentiels de ces pays, y compris les règles d'origine.

38. Le projet d'intégration des pays en développement sans littoral tributaires des produits de base dans les chaînes de valeur régionales et mondiales vise à renforcer les capacités des bénéficiaires, dont deux PMA¹⁹, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies de développement destinées à promouvoir une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales des principaux produits agricoles, notamment le café torréfié en Éthiopie et le maïs en République démocratique populaire lao.

39. En 2019, la CNUCED a rédigé un chapitre sur la politique commerciale et l'intégration régionale pour la stratégie d'intégration commerciale du Cambodge 2019-2023, lancée à Genève en juillet 2019 dans le cadre de l'examen global de l'aide au commerce. Elle a également rédigé un document de politique commerciale sur l'accès du Myanmar aux marchés afin d'en cerner les points positifs²⁰. En juin 2019, la CNUCED a organisé au Myanmar un atelier de validation sur les nouveaux enjeux commerciaux, notamment l'effritement des préférences commerciales et la perte d'accès préférentiel aux marchés, les règles d'origine et le commerce régional dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

40. La CNUCED, en tant que chef de file, a achevé, en collaboration avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, la mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale de la République démocratique du Congo. Un atelier de validation s'est tenu

¹⁹ Éthiopie, République démocratique populaire lao.

²⁰ Voir <https://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=2219>.

en novembre 2019 à Kinshasa et certaines recommandations de l'étude seront intégrées dans le plan de développement national.

4. Programme commun d'appui à l'Angola de l'Union européenne et de la CNUCED : Train for Trade II, 2017-2021

41. L'Angola a un revenu par habitant relativement élevé par rapport aux autres PMA, mais sa dépendance à l'égard des secteurs extractifs rend son économie vulnérable aux chocs extérieurs négatifs. La CNUCED a aidé ce pays à dispenser une formation à l'entrepreneuriat dans le cadre d'Empretec et à élaborer une politique de l'entrepreneuriat, à établir un rapport national sur l'exportation de produits verts, à procéder à un examen de la politique d'investissement, ainsi qu'à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles dans les domaines de la diplomatie commerciale, de l'économie créative, de la facilitation du commerce, des transports et de la logistique²¹. À ce jour, 1 150 Angolais ont bénéficié de formations et d'activités directives, dont environ 20 % ont participé à de multiples activités de renforcement des capacités. Parmi les participants, environ 48 % étaient issus du secteur public ; 40 % du secteur privé ; et 12 % du milieu universitaire et de la société civile. Le programme a permis de former 30 formateurs chargés de dispenser des cours nationaux, a contribué à définir huit nouvelles catégories de produits verts ayant un potentiel d'exportation, a inventorié les chaînes de valeur et a soutenu l'élaboration de plans d'action pour sept produits. Le rapport d'examen de la politique d'investissement a été publié en 2019 ; il comportait des recommandations visant à améliorer les conditions d'investissement et à attirer davantage d'investissements étrangers. Plus de 250 petites et moyennes entreprises ont été formées à la méthode Empretec. Six ateliers de formation Empretec ont été organisés, au terme desquels 160 participants ont été diplômés. Un atelier de formation de formateurs a ouvert la voie à la certification des deux premiers formateurs nationaux Empretec et une future institution nationale d'accueil a été trouvée. L'aide à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de création a commencé. Le programme a également aidé l'Angola à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, a soutenu l'élaboration de partenariats public-privé et de règlements sur le financement des infrastructures. Le prochain examen de la logistique commerciale est en cours de planification.

5. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique

42. Les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique que réalise la CNUCED aident les pays à faire le point sur le développement de leur commerce électronique et contiennent des recommandations. Sont analysés les sept domaines clés suivants : formulation d'une stratégie de commerce électronique ; infrastructures et services en matière de technologies de l'information et de la communication ; solutions de paiement ; logistique commerciale et facilitation du commerce ; cadre juridique et réglementaire ; renforcement des compétences en commerce électronique ; accès aux moyens de financement du commerce électronique. En 2019, la CNUCED a procédé à des évaluations pour 10 PMA²². Un atelier réunissant plus de 60 participants, pour la plupart issus des PMA, a été organisé pendant la semaine du commerce électronique de 2019 pour faire le point sur les enseignements à retenir.

43. En 2019, la CNUCED a mis au point un mécanisme de contrôle pour suivre plus efficacement la mise en œuvre des actions et des recommandations issues des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique. La CNUCED suit et évalue l'impact de la COVID-19 sur les écosystèmes du commerce électronique et de l'économie numérique dans les PMA. À ce jour, des éléments ont été recueillis au Cambodge, à Kiribati, au Myanmar, en Ouganda, au Sénégal et au Togo sur la manière dont le dialogue public-privé avait permis d'exploiter le potentiel du commerce électronique et des solutions

²¹ Voir <https://unctad.org/en/Pages/ALDC/Technical%20Assistance/TFBK-Angola-Train-for-Trade-II.aspx>.

²² Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Kiribati, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, République-Unie de Tanzanie, Tuvalu.

numériques pour répondre aux problèmes immédiats et jeter les bases d'une reprise plus résiliente. Une enquête sera lancée pour évaluer les incidences sur l'offre et la demande en matière de commerce électronique et les réponses des entreprises et des pouvoirs publics, afin de mieux comprendre l'ampleur des changements que la crise a entraînés dans les entreprises de commerce électronique et les marchés électroniques des PMA.

44. Au cours de la période considérée, la CNUCED a apporté une assistance technique au Myanmar et au Rwanda pour élaborer des stratégies nationales de commerce électronique. Plusieurs missions d'enquête ont été organisées et ont abouti à deux projets de documents stratégiques, qui devraient être finalisés en 2020. Des demandes d'élaboration de stratégies nationales de commerce électronique ont été reçues du Bénin et du Togo.

45. En 2019, dans le cadre de son initiative eTrade for Women, la CNUCED a organisé une série de cours magistraux sur la promotion de l'autonomisation des femmes grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. L'initiative a permis de trouver sept femmes chefs d'entreprises du numérique, qui ont accepté de partager leur expérience avec d'autres entrepreneuses dans leur pays et dans leur région d'origine.

6. Système douanier automatisé

46. À l'heure actuelle, 39 PMA dans le monde utilisent ou installent le système douanier automatisé (SYDONIA) pour leurs administrations douanières, afin de réduire les coûts et les délais de dédouanement, de lutter contre la corruption et d'améliorer la sécurité. Le programme SYDONIA sert de cadre à l'exécution de deux projets régionaux impliquant des PMA, qui visent l'un à mettre en place un transit régional dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'autre à créer un centre de soutien conjoint SYDONIA/Marché commun de l'Afrique orientale et australe pour la région. Selon les besoins, les pays reçoivent une assistance technique et fonctionnelle à distance de l'équipe centrale de la CNUCED. En 2020, la plupart des pays utilisateurs du SYDONIA, y compris les PMA, se sont concentrés sur la mise en œuvre d'un environnement sans papier et sur l'adaptation de leurs procédures douanières et de leurs stratégies de gestion des risques à la crise de la COVID-19.

7. Facilitation du commerce

47. Au cours de la période considérée, la CNUCED a fait bénéficier 19 PMA d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités ayant trait aux réformes de la facilitation des échanges, y compris à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges²³. La section II de l'Accord contient des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des PMA, notamment à l'auto-évaluation de l'état de préparation à la mise en œuvre, au calendrier de mise en œuvre et à l'évaluation des besoins d'assistance, et prévoit la création obligatoire d'un comité national de facilitation des échanges. La CNUCED a aidé à accroître la transparence de la réglementation par la mise en place de portails d'information commerciale.

8. Programme de renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges

48. La CNUCED élabore des documents sur un programme de réforme à moyen terme de la facilitation du commerce qui servent de feuilles de route nationales pour guider la mise en œuvre d'initiatives nationales visant à stimuler la coopération et l'intégration régionales dans ce domaine. Elle donne également des conseils techniques dans les pays et à distance concernant la catégorisation des mesures de l'Accord sur la facilitation des échanges, les notifications au Comité de facilitation des échanges dans le cadre de l'Accord et les mesures relatives à la transparence. Avec le soutien de la Commission économique pour l'Europe et du Centre du commerce international, elle gère une banque d'études de cas de pays qui ont mis en place ce type de comité²⁴. Les données recueillies ont permis de

²³ Angola, Burundi, Guinée, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

²⁴ Voir <http://unctad.org/en/DTL/TLB/Pages/TF/Committees/default.aspx>.

mener une analyse approfondie du fonctionnement des comités et de la manière dont ils interprètent et appliquent l'article 23.2 de l'Accord qui a été publiée en avril 2020.

9. Vers des transports durables

49. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED dans le domaine de la logistique des transports et du commerce étayent la formulation de politiques et de décisions éclairées sur les systèmes de transport nationaux. L'*Étude sur les transports maritimes*, publiée chaque année depuis 1968, diffuse des informations, des données et des orientations pertinentes pour aider les pays, y compris les PMA, à s'assurer que leurs systèmes de transport maritime permettent effectivement leur croissance et leur développement durable. La CNUCED publie en ligne des profils de pays maritimes régulièrement mis à jour, comprenant une sélection de statistiques et d'informations économiques et maritimes clefs par pays²⁵.

10. Commerce et genre

50. La sixième édition du cours en ligne de la CNUCED sur le commerce et le genre (dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités financé par le Gouvernement finlandais) s'est tenue de mars à mai 2020 et a été suivie par 65 parties prenantes de 23 PMA, dont 34 ont participé au cours en français et 31 en anglais. Dans l'ensemble, 54 % des participants ont estimé que le cours avait dépassé leurs attentes et 44 % ont déclaré qu'il y avait pleinement répondu.

51. En décembre 2019, la CNUCED a organisé en République-Unie de Tanzanie un atelier régional sur le commerce transfrontalier informel dans l'optique de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Tous les participants ont confirmé qu'ils comprenaient mieux le rôle des femmes dans le commerce transfrontalier, les obstacles liés à l'offre et aux frontières que celles-ci devaient surmonter, ainsi que les régimes commerciaux simplifiés du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est et le protocole commercial de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En outre, tous ceux qui ont répondu ont trouvé les recommandations utiles et pertinentes pour leur travail. Des ateliers nationaux sur les règles du commerce transfrontalier et un programme de formation à l'entrepreneuriat pour les femmes participant au commerce transfrontalier informel ont été organisés en novembre et décembre 2019 au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. La CNUCED a également conçu trois brochures destinées aux commerçants transfrontaliers du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, afin de donner des informations essentielles sur les procédures commerciales existantes et les régimes commerciaux simplifiés, les exigences en matière de documentation, les règles d'origine, les taxes et les droits de douane, principalement à l'intention des commerçants informels et des petits commerçants.

52. La publication intitulée *International Trade, Transparency, and Gender Equality: The Case of the Pacific Agreement on Closer Economic Relations Plus* examine les incidences potentielles des dispositions relatives à la transparence de l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (Plus) sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans la région. L'étude et un atelier national connexe organisé à Kiribati en octobre 2019 ont suscité un intérêt pour la question dans le pays.

D. Investissement et développement des entreprises

1. Politiques d'investissement et renforcement des capacités

53. La CNUCED a publié des rapports d'examen de la politique d'investissement de l'Angola et du Tchad. Un rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement du Népal a été achevé. Dans la plupart des cas, à la suite de l'examen de leur politique d'investissement par la CNUCED, les pays

²⁵ Voir <https://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/en-GB/index.html> et <http://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx>.

bénéficiaires ont enregistré une nette augmentation des entrées d'investissement étranger direct. L'utilité de ces examens et des activités de suivi a suscité plusieurs nouvelles demandes d'examen.

54. En coopération avec la Banque islamique de développement et l'Organisation de coopération économique (D8), la CNUCED a organisé un atelier sur la réforme des accords internationaux d'investissement au service du développement durable. L'atelier a permis aux participants, dont ceux du Bangladesh par exemple, d'acquérir des connaissances actualisées sur les options qui s'offrent pour mener une réforme des accords bilatéraux d'investissement axée sur le développement durable et a facilité les discussions sur les principales questions relatives à la réforme de ces accords. En janvier 2020, les membres de l'Organisation de coopération économique (D8) ont convenu d'un ensemble de principes directeurs pour l'élaboration des politiques d'investissement.

55. La CNUCED a examiné 21 accords internationaux d'investissement pour le Mali et cerné les domaines se prêtant à une réforme et les possibilités de renforcer la contribution de ces accords au développement.

2. Promotion de l'investissement

56. En avril 2019, la CNUCED a organisé un séminaire régional en République-Unie de Tanzanie sur la facilitation des investissements dans les objectifs de développement durable. Le séminaire, coorganisé avec le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est, a réuni 40 participants de plusieurs PMA, dont le Burundi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud. Il a porté sur les stratégies de promotion des investissements, les pratiques de facilitation et le financement de projets liés aux objectifs au moyen de partenariats public-privé.

57. Au cours du Forum sur l'investissement en Afrique, la CNUCED a organisé un atelier à l'intention des organismes de promotion de l'investissement en Afrique sur le thème des politiques de promotion de l'investissement et des tendances des investissements étrangers directs, auquel ont participé 93 fonctionnaires, dont 40 femmes, de 40 pays d'Afrique, dont 24 PMA.

58. Les guides en ligne de la CNUCED sur l'investissement ont pour objet de sensibiliser la communauté internationale des investisseurs aux possibilités et aux conditions d'investissement dans les pays bénéficiaires. Ils donnent des renseignements sur les frais de personnel, les loyers ainsi que les coûts des services publics et des facteurs de production généralement supportés par les investisseurs, afin que ceux-ci puissent effectuer une planification préliminaire des activités. Ils présentent également les principaux interlocuteurs gouvernementaux et les retours d'expérience et conseils des investisseurs déjà présents dans le pays. À ce jour, des guides de l'investissement ont été élaborés pour 20 PMA²⁶.

3. Facilitation des affaires

59. Le système eRegulations est un programme de la CNUCED qui aide les pays à simplifier et à automatiser les règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. Il est déjà opérationnel dans 16 PMA²⁷. Il contribue à accroître la transparence et les capacités institutionnelles, afin de faciliter les affaires et de rendre ces pays plus intéressants pour les investisseurs étrangers. La CNUCED a conçu le portail commercial comme une extension du système eRegulations. Au cours de la période considérée, de nouveaux systèmes d'enregistrement électronique ont été configurés pour permettre l'inscription en ligne des entreprises au Bhoutan, au Lesotho et au Mali. Un nouveau système eRegulations et son portail commercial ont été installés au Burkina Faso. De nouvelles procédures sur les opérations d'importation, d'exportation et de transit ont été

²⁶ Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zambie.

²⁷ Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Lesotho, Mali, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

documentées en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Des fonctionnaires du Burkina Faso, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda ont été formés à l'utilisation du système eRegulations et de son portail commercial ainsi qu'à la méthode de la CNUCED visant à simplifier les procédures. Le champ d'application du portail eRegulations du Bhoutan a été étendu à l'ensemble des 20 districts du pays. Le Gouvernement a demandé à la CNUCED d'automatiser entièrement toutes les procédures d'octroi de licences aux entreprises.

60. Face à la pandémie de COVID-19, le Bénin a rendu les processus d'enregistrement des entreprises entièrement numériques, en mettant en place un nouveau guichet unique en ligne efficace qui comporte tous les processus réglementaires nécessaires à la création d'une entreprise. Le Gouvernement a demandé à la CNUCED de concevoir des services supplémentaires permettant notamment de fermer des entreprises et de modifier les données enregistrées. Les Gouvernements du Bhoutan, du Lesotho et du Mali ont également eu recours à l'enregistrement électronique pour fournir un soutien essentiel aux entreprises, en intégrant des services tels que la sécurité sociale pendant leur période de confinement.

4. Renforcement des liens commerciaux

61. En 2019, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse et du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives au Myanmar, des recherches ont été menées afin de trouver des partenaires locaux susceptibles d'aider la CNUCED à exercer des activités sur le terrain qui contribuent à développer des liens en amont entre les producteurs horticoles et l'industrie du tourisme durable dans l'État de Shan. L'étude a donné des informations utiles sur les associations qui soutiennent les agricultrices dans les trois chaînes de valeur visées par le projet, à savoir le thé, le gingembre et l'avocat, en vue de les impliquer dans des activités de renforcement des capacités destinées à développer les compétences entrepreneuriales des agriculteurs, qui se tiendront en 2020.

62. La CNUCED, en collaboration avec la Kilimanjaro Women Information Exchange and Community Organization et la coopérative des vanilliers du Kilimandjaro, a organisé deux ateliers de formation à l'entrepreneuriat et six ateliers sur l'agriculture en tant qu'activité économique en République-Unie de Tanzanie. Une évaluation préliminaire de groupes de vanilliers ayant reçu une formation a montré que la planification et le suivi de leurs activités s'étaient améliorés.

E. Développement des entreprises, migration et programme Empretec

63. Le Cadre directeur de la CNUCED pour l'entrepreneuriat a continué de servir à l'élaboration de stratégies nationales ciblées. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la CNUCED a aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie nationale d'entrepreneuriat. Des travaux sont en cours pour aider à concevoir une stratégie nationale d'entrepreneuriat en Angola.

64. Suivant le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat à l'intention des migrants, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, ont organisé un débat régional est-africain sur la migration et le développement dans les villes accueillant des réfugiés, qui s'est tenu en Ouganda. Les représentants, originaires notamment de six PMA²⁸, ont échangé leurs points de vue et élaboré des actions concrètes pour exploiter les possibilités économiques et entrepreneuriales découlant de l'arrivée de populations migrantes ou de leur augmentation.

65. Une formation continue à l'entrepreneuriat a été proposée aux PMA dans le cadre du programme Empretec, notamment à l'Angola, à la Gambie et à la République-Unie de Tanzanie. En Gambie, 10 ateliers et un cours magistral Empretec ont permis de former 250 personnes. En outre, 232 entrepreneurs ont reçu l'aide de conseillers Empretec

²⁸ Éthiopie, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud, Zambie.

spécialisés dans les services de développement des entreprises en Gambie. Le centre Empretec dans ce pays a mené un certain nombre d'autres activités de formation en collaboration avec des donateurs internationaux, des organisations et des partenaires de développement. En République-Unie de Tanzanie, 93 personnes (dont 52 femmes) ont été formées au cours des quatre ateliers Empretec organisés.

F. Viabilité de la dette

66. La dette extérieure est l'un des grands thèmes traités dans le Programme d'action d'Istanbul (sect. G, mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités), qui est analysé en profondeur dans le *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés*. Du fait de la pandémie de COVID-19, les PMA font face à des problèmes importants en matière de gestion budgétaire, notamment à un risque accru de surendettement.

67. Dans le cadre du programme SYGADE (Système de gestion de la dette et d'analyse financière), la CNUCED a continué d'aider 21 PMA²⁹ à utiliser le logiciel SYGADE et à renforcer leur capacité de gérer la dette publique et garantie par l'État, afin de la ramener à un niveau viable. Au nombre des résultats, on citera la disponibilité de données fiables et actualisées, qui est essentielle pour mener des analyses prudentes des risques et pour élaborer des stratégies visant à garantir des niveaux d'endettement viables. Au cours de la période considérée, 12 PMA avaient amélioré leurs capacités de notification et d'analyse de la dette et publiaient régulièrement un bulletin statistique sur la dette. En outre, 90 % utilisaient le système de notification de la dette de la Banque mondiale. De plus, 60 % des PMA qui utilisaient le SYGADE et qui avaient accepté de communiquer chaque trimestre des données sur leur dette extérieure à la base de données du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale l'avaient fait dans les délais.

G. Renforcement des capacités nationales en matière de statistique et d'analyse

68. La CNUCED est responsable, entre autres, de l'indicateur 17.11.1, dont la cible vise à accroître sensiblement les exportations des pays en développement, notamment afin de doubler la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Ses prévisions rapides permettent de mieux déterminer quelle devrait être la croissance des exportations de ces pays pour atteindre la cible 17.11³⁰. La CNUCED aide les PMA à renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'élaborer des programmes et des politiques de développement durable et de surveiller de manière satisfaisante l'application du Programme d'action d'Istanbul, conformément au paragraphe 130.2 b).

69. Le mécanisme de suivi du commerce lié aux objectifs de développement durable est un site Internet conçu dans le cadre d'une collaboration entre la CNUCED, le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce. Son objectif est de permettre aux utilisateurs de parcourir et d'interroger des données étroitement liées aux indicateurs officiels sur le commerce et de diffuser des informations contextuelles supplémentaires à des niveaux de désagrégation plus poussés, afin de permettre une analyse personnalisée des tendances et des profils dans les différents pays ou sous-groupes de PMA. Le site Internet devrait être lancé en 2020.

70. Depuis 2013, la CNUCED collabore avec le département de statistique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine à la définition d'outils statistiques de mesure et d'analyse du commerce international des services afin d'aider les huit pays membres de l'Union, dont sept sont des PMA, à formuler des politiques adaptées à leurs objectifs de développement économique et social. Un questionnaire harmonisé de collecte de données a

²⁹ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo et Zambie.

³⁰ <https://unctad.org/en/Pages/Publications/Statistics-on-Global-Merchandise-Trade-Nowcast.aspx>.

été élaboré et utilisé pour l'ensemble des 11 secteurs. La CNUCED conçoit la dernière partie du projet, à savoir le système de technologie de l'information, qui devrait être finalisé comme prévu en 2020³¹.

V. Enseignements à retenir

71. L'année 2020 marque la dernière année du Programme d'action d'Istanbul et il est devenu évident que nombre de ses objectifs et cibles ne seront pas atteints. Les difficultés et les chocs sans précédent que la pandémie de COVID-19 fait subir au système mondial ont, à bien des égards, exacerbé les problèmes de développement auxquels se heurtent les PMA. La crise actuelle a réduit à néant de nombreuses années d'avancées durement obtenues par les PMA en matière de développement, par exemple dans le domaine de la réduction de la pauvreté. L'incapacité à enregistrer des progrès notables dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul d'ici à 2020 mettra en évidence les obstacles que les PMA et la communauté internationale doivent surmonter pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. La crédibilité de la promesse mondiale de ne laisser personne de côté risque de s'en trouver amoindrie.

72. Nombre des buts et des objectifs du Programme d'action d'Istanbul ont été choisis pour être ambitieux et peuvent avoir été difficiles à atteindre dans les meilleures circonstances possibles, mais les perspectives des PMA sont, dans le domaine du développement, moins bonnes que lors de l'adoption du Programme. L'impact notable de la pandémie sur les PMA a mis en évidence leurs vulnérabilités structurelles et la nécessité de renforcer leur résilience, sur la base d'initiatives nationales et avec le soutien concret et actif de la communauté internationale. Dans ce contexte, il est urgent que les PMA et les partenaires de développement renforcent la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et commencent à élaborer le programme qui sera adopté lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

73. La CNUCED reçoit de plus en plus de demandes d'assistance technique émanant de PMA, notamment en ce qui concerne leur reclassement, l'établissement d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, l'élaboration de politiques commerciales, l'examen de leur politique d'investissement et le renforcement des capacités statistiques. Cette sollicitation croissante témoigne de la qualité et de la valeur ajoutée du soutien de la CNUCED. Cependant, la capacité à répondre à la demande est extrêmement limitée par les ressources financières disponibles. Le fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés a besoin d'être reconstitué. Grâce à ce fonds d'affectation spéciale, la CNUCED sera en mesure de répondre positivement aux demandes d'assistance technique ciblée des PMA.

74. Afin que les projets aient des résultats et un impact optimaux, le développement des capacités et l'intégration des compétences et des connaissances locales sont nécessaires pour garantir une bonne coopération et un impact durable. Une collaboration étroite avec les organisations partenaires dans les pays est cruciale, pour que les résultats soient satisfaisants, en particulier afin de coordonner les diverses activités du programme et de s'assurer que le contenu des ateliers et des séminaires correspond bien aux besoins des participants. Il est utile de faire participer le personnel des ministères, des banques centrales, des organismes et des autres parties prenantes qui sont censées soutenir les activités au titre des projets, afin d'avoir une vue d'ensemble plus complète, mais aussi d'inclure tous les acteurs qui seront impliqués dans les activités.

VI. Recommandations

75. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) Exprimer sa préoccupation quant à la trajectoire de développement qui a été celle des PMA ces dernières années, en particulier quant au fait qu'ils sont en retard par

³¹ Voir <https://unctad.org/en/pages/Statistics/ueMOATradeInServicesProjectRAF0TBCR.aspx>.

rapport à d'autres pays en développement en ce qui concerne plusieurs objectifs et indicateurs du Programme d'action d'Istanbul et du Programme 2030 ;

b) Exprimer sa profonde inquiétude face aux difficultés supplémentaires auxquelles les PMA se heurtent du fait des chocs sociaux et économiques provoqués par la pandémie de COVID-19, en particulier l'annulation de certains des progrès réalisés en matière de développement avant l'apparition de celle-ci ;

c) Solliciter un examen des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés et prier tous les donateurs et les autres pays en mesure de le faire d'aider la CNUCED à répondre à la demande croissante de coopération technique provenant des PMA ;

d) Demander instamment que les engagements pris à l'appui du Programme d'action d'Istanbul soient mieux honorés par toutes les parties prenantes ;

e) Demander instamment que la communauté internationale accroisse son aide aux PMA dans le contexte de la crise de COVID-19 et de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à laquelle il est attendu de la communauté internationale qu'elle renforce et renouvelle son soutien aux PMA.
